Insee Analyses

Midi-Pyrénées



N°6

Novembre 2014

En Midi-Pyrénées, 424 000 personnes sous le seuil de pauvreté en 2011

n 2011, 424 000 Midi-Pyrénéens vivent sous le seuil de pauvreté, soit une personne sur sept dans la région. Deux départements sont particulièrement touchés, l'Ariège et le Tarn-et-Garonne. Malgré les politiques redistributives qui atténuent les disparités de revenus au sein de la population, la crise économique a accentué les écarts de niveaux de vie entre les habitants. Et la pauvreté monétaire a augmenté avec 38 000 personnes pauvres de plus qu'en 2008. Elle touche notamment les jeunes, les familles monoparentales et les familles avec enfants.

Christophe Bordet, Claire Boré

Liberts Equild' - Fearening
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES













Un célibataire qui vit avec moins de 977 euros par mois, un couple avec moins de 1 466 euros ou encore deux adultes et leurs deux jeunes enfants avec moins de 2 052 euros ont un point commun : ils vivent sous le seuil de pauvreté. En 2011, près de 424 000 Midi-Pyrénéens sont dans cette situation, soit 14,6 % de la population régionale (14,3 % en France métropolitaine). Les ménages considérés comme pauvres disposent de moins de 977 euros par mois et par unité de consommation (cf. Définitions). Les économies d'échelle réalisées au sein d'un ménage expliquent que le seuil de pauvreté soit différent selon la taille et la composition des ménages.

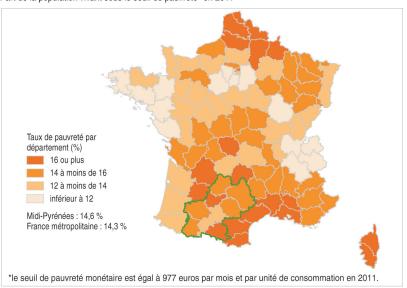
Dans le tableau de la pauvreté monétaire régionale, Midi-Pyrénées se situe en milieu de classement, loin derrière le Nord - Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon et la Corse où plus de 19 % de la population est concernée (figure 1). La pauvreté est mesurée ici à partir de l'ensemble des revenus des membres du ménage après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des prestations sociales et paiement des impôts directs. C'est donc bien

une pauvreté monétaire ne prenant pas en compte le patrimoine immobilier ou foncier. De plus, il s'agit d'une pauvreté relative calculée en fonction du niveau de vie médian de la population : le seuil de pauvreté évolue donc chaque année et ne doit pas être compris comme un minimum vital. À titre de comparaison,

pour une personne seule, le socle de revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 467 euros et l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) à 742 euros au 1^{er} avril 2011, sachant que d'autres prestations viennent souvent compléter le revenu de ces allocataires.

1 Une pauvreté plus marquée en Ariège et dans le Tarn-et-Garonne

Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté* en 2011



Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2011

2 Augmentation de la pauvreté et forte intensité se conjuguent en Ariège

Taux de pauvreté par département en 2011

	Taux de	e pauvreté	Indicateur		
	2011 (en %)	Écart 2011-2008 (en point)	d'intensité de la pauvreté (en %)		
Ariège	18,6	+ 1,6	21,4		
Aveyron	15,2	+ 0,2	18,3		
Haute-Garonne	12,7	+ 1,1	20,3		
Gers	15,5	+ 0,6	19,0		
Lot	15,8	+ 0,6	19,3		
Haute-Pyrénées	14,9	+ 1,3	18,4		
Tam	15,7	+ 1,0	19,3		
Tarn-et-Garonne	17,4	+ 1,3	19,5		
Midi-Pyrénées	14,6	+ 1,0	19,5		
France métro.	14,3	+ 1,2	19,5		

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2008 et 2011

De fortes disparités territoriales...

L'Ariège et le Tarn-et-Garonne figurent parmi les départements métropolitains les plus touchés par la pauvreté (figure 1). Les revenus déclarés y sont notamment les plus faibles de la région. C'est aussi en Ariège que la pauvreté a le plus progressé entre 2008 et 2011 dans la région (figure 2). Si, à l'opposé, elle est moins présente en Haute-Garonne en raison de niveaux de revenus globalement plus élevés, elle peut y être, comme en Ariège, intense pour certaines catégories de la population. L'indicateur d'intensité de la pauvreté (cf. Définitions) permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre peut être éloigné du seuil de pauvreté. Ainsi, en Haute-Garonne, la moitié des personnes en situation de pauvreté disposent de moins de 779 euros par mois et par unité de consommation, soit un revenu inférieur de 20,3 % au seuil de pauvreté.

...liées à des inégalités de revenus

En Midi-Pyrénées, comme ailleurs, les impôts directs et les prestations sociales contribuent à réduire les inégalités de revenus avant redistribution. Le rapport entre le revenu plancher par unité de consommation des 10 % d'individus les plus aisés, le 9^e décile (2 966 euros en Midi-Pyrénées) et le revenu plafond des 10 % les plus modestes, le 1er décile (870 euros), permet de mesurer les inégalités. En 2011, ce rapport interdécile est de 5,2 avant redistribution et se réduit à 3,4 après redistribution dans la région. En effet, ce sont les ménages ayant les plus bas revenus qui reçoivent l'essentiel des prestations sociales, hors pensions de retraite et indemnités de chômage. En Midi-Pyrénées, ces prestations représentent 28,9 % du revenu disponible des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, contre seulement 4,0 % pour l'ensemble des ménages (figure 3). Les minima sociaux constituent 11,5 % du revenu disponible des personnes pauvres,

3 Les prestations sociales et familiales, près de 30 % du revenu disponible des ménages vivant sous le seuil de pauvreté

Décomposition du revenu disponible moyen pour les ménages vivant sous le seuil de pauvreté en 2011 (en %)

	Pauvreté	Revenus déclarés	Prestations familiales	Minima sociaux	Prestations logement	Ensemble prestations sociales	Impôt	Revenus disponibles
Midi- Pyrénées	Ménages pauvres Ensemble des ménages	72,8 106,7	7,9 1,9	11,5 1,3	9,5 0,9	28,9 4,0	- 1,8 - 10,7	100 100
France de province	Ménages pauvres Ensemble des ménages	70,6 106,4	9,7 2,1	11,7 1,3	9,9 0,9	31,3 4,3	- 1,9 - 10,7	100 100

Source: Insee, Revenus disponibles localisés 2011

4 Les prestations sociales et familiales, un soutien important pour les familles monoparentales

Effet des prestations sociales sur le taux de pauvreté en 2011 (en %)

Taux de pauvreté	Midi- Pyrénées	Selon la tranche d'âge			Selon le type de ménage						
		Moins de 18 ans	18 à 29 ans	30 à 64 ans	65 ans ou plus	Famille mono- parentale	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Ménage complexe		Homme seul
Avant redistribution*	20,4	29,8	22,0	17,3	16,5	43,0	9,9	19,0	26,1	27,0	25,5
Après redistribution**	14,6	19,3	16,8	12,6	11,8	31,4	7,9	12,2	18,0	21,2	21,2
Écart en points	- 5,8	- 10,5	- 5,2	- 4,7	- 4,6	- 11,6	- 1,9	- 6,8	- 8,1	- 5,9	- 4,3

^{*}le seuil de pauvreté **avant redistribution** situé à 60 % du revenu déclaré médian est de 1 015 euros par mois et par unité de consommation. **le seuil de pauvreté **après redistribution** situé à 60 % du revenu disponible médian est de 977 euros par mois

et par unité de consommation

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2011

suivies des allocations de logement (9,5 %) et des allocations familiales (7,9 %). Les écarts de revenus avant redistribution sont les plus prononcés en Ariège, en Haute-Garonne et en Tarn-et-Garonne, et restent après redistribution les plus élevés en Haute-Garonne tandis qu'ils se réduisent très fortement dans les deux autres départements.

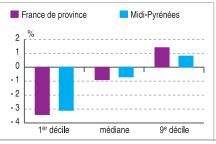
Un impact des politiques redistributives plus fort pour les familles et les enfants

La redistribution des revenus via les prestations sociales permet de faire franchir à 168 000 personnes le seuil de pauvreté monétaire et de faire ainsi baisser de 5,8 points le taux de pauvreté en Midi-Pyrénées. (figure 4). Les familles avec enfants sont les premières bénéficiaires de ces politiques, notamment les familles monoparentales pour lesquelles le taux de pauvreté s'élèverait à 43,0 % sans politique redistributive (31,4 % après redistribution).

Elle permet aussi d'atténuer fortement la pauvreté chez les enfants mineurs. Sans ces prestations, 29,8 % des jeunes âgés de moins de 18 ans de la région vivraient sous le seuil de pauvreté, soit 10,5 points de plus que le taux après redistribution. Les prestations familiales et sociales permettent en particulier de faire baisser de 13,4 points le taux de pauvreté des enfants de moins de 6 ans.

5 Les écarts de niveaux de vie se creusent entre 2008 et 2011

Évolution des déciles de niveau de vie entre 2008 et 2011 en euros constants



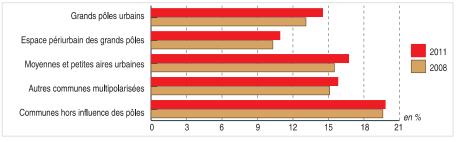
Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2008 et 2011

La crise a accentué les écarts de niveaux de vie

Malgré les politiques redistributives, les écarts de niveau de vie se sont creusés entre 2008 et 2011 en Midi-Pyrénées : le niveau de vie plafond des plus modestes (1^{er} décile) diminue de 3,1 % en euros constants en Midi-Pyrénées alors que le niveau de vie plancher des plus riches (9^e décile) progresse lui de 0,8 % (figure 5). Le niveau de vie plafond des plus modestes recule dans tous les départements de la région et particulièrement en Ariège. Dans ce département, il diminue de 5,2 % en trois ans alors que le niveau de vie plancher des plus riches progresse lui de 0,4 %, creusant ainsi les écarts.

6 Augmentation de la pauvreté plus marquée dans les pôles urbains

Taux de pauvreté en Midi-Pyrénées en 2008 et 2011 selon le zonage en aires urbaines de 2010



Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2008 et 2011

Les situations de pauvreté se développent en trois ans

Entre 2008 et 2011 le taux de pauvreté s'est accru de 1,0 point en Midi-Pyrénées. Ainsi près de 38 000 personnes supplémentaires sont considérées comme pauvres, sur le plan monétaire, en trois ans. Néanmoins Midi-Pyrénées est l'une des régions où la pauvreté a le moins augmenté (+ 1,2 point au plan national). La région abrite cependant des départements à la fois très impactés par la pauvreté et par un accroissement de celle-ci entre 2008 et 2011. Le taux de pauvreté a respectivement progressé de 1,6 point en Ariège et de 1,3 point dans le Tarn-et-Garonne. En Ariège, le niveau de vie sous lequel se situe la moitié des

personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, les « très pauvres », s'est encore plus éloigné de ce seuil de pauvreté qu'en 2008, signe que la pauvreté s'est encore accentuée pour cette population. Ainsi, l'indicateur d'intensité de la pauvreté augmente nettement de 20,3 % à 21,4 %. Les Ariègeois les plus pauvres vivent en 2011 avec moins de 767 euros par mois par unité de consommation, contre moins de 779 euros en 2008 (en euros courants). Moins présente, la pauvreté s'est toutefois encore accrue dans les Hautes-Pyrénées, autant que dans le Tarn-et-Garonne. Le département de la Haute-Garonne n'est pas épargné : + 1,1 point. C'est en Aveyron que la pauvreté s'est le moins aggravée (+ 0, 2 point).

Encadré 1 : Pauvreté non monétaire : approche par les privations matérielles

À côté de la mesure de la pauvreté monétaire, un indicateur de la pauvreté selon les conditions de vie du ménage a été estimée pour toutes les régions françaises à partir d'une enquête nationale et européenne auprès des ménages. Selon cet indicateur, est pauvre celui qui ne peut accéder à certaines « normes » de consommation ou de confort. À la demande d'Eurostat, ces indicateurs de privations matérielles ont été estimés, par région, à partir de l'enquête

À la demande d'Eurostat, ces indicateurs de privations matérielles ont été estimés, par région, à partir de l'enquête européenne SILC (Statistics on Income and Living Conditions) et du dispositif français SRCV (Statistiques, Revenus et Conditions de Vie) auprès des ménages, sur l'année 2010 (revenus 2009).

La pauvreté en conditions de vie repose sur le repérage d'un certain nombre de difficultés dans la vie quotidienne ou de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population. Un ménage est considéré comme pauvre en conditions de vie lorsqu'il cumule au moins trois privations ou difficultés parmi un ensemble de neuf pris comme référence par les statistiques européennes :

- . Impossibilité de :
- faire face à des dépenses imprévues ;
- payer à temps les factures ;
- maintenir le logement à la bonne température ;
- partir en vacances une semaine par an ;
- manger de la viande ou une autre source de protéines au moins un jour sur deux.
- . Ne pas posséder :
- un lave-linge ;
- un téléviseur couleur ;
- un téléphone ;
- une voiture.

Lorsqu'une personne déclare ne pas pouvoir faire face à au moins trois dépenses parmi les neuf items cités, elle est dite soumise à une privation matérielle « modérée ».

Lorsque une personne ne peut faire face à au moins quatre dépenses, elle est dite soumise à une privation matérielle « aigüe » .

Selon cette approche, Midi-Pyrénées s'en sort plutôt mieux que les autres régions : 11,1 % de ses habitants connaissent une privation modérée en 2010, soit moins qu'en moyenne en France métropolitaine (12,6 %). Cette part varie de 10,2 % en Bretagne à 16,4 % dans le Nord - Pas-de-Calais.

Les Midi-Pyrénéens sont également moins souvent en état de privation aigüe : 5,2 % sont dans ce cas (5,8 % au plan national). Les régions les plus touchées sont la Corse et le Nord - Pas-de-Calais, avec 7,7 %, la moins touchée est à nouveau la Bretagne avec 4,5 %.

La pauvreté monétaire augmente plus dans les pôles urbains

En Midi-Pyrénées, la pauvreté monétaire présente un caractère rural plus marqué qu'au niveau national. Ainsi, une personne sur cinq vit sous le seuil de pauvreté dans les communes rurales éloignées de toute influence d'un pôle, qu'il s'agisse d'un grand pôle urbain, de villes moyennes ou de petites villes, contre une sur six en France métropolitaine (figure 6). Ce type d'espace est de plus deux fois plus important en Midi-Pyrénées qu'au niveau national : 11 % de la population régionale y vit. À l'opposé, comme dans l'ensemble du pays, c'est dans les espaces périurbains des grands pôles urbains, où vit près de 20 % de la population régionale, que la pauvreté est la moins marquée : 11 % des habitants y vivent sous le seuil de pauvreté. Les communes situées dans ces espaces sont en forte croissance démographique et pour nombre d'entre elles bénéficient du dynamisme de la métropole toulousaine. Cependant, les situations de pauvreté sont présentes avec plus d'intensité au sein des grands pôles urbains, la dispersion des revenus y étant nettement plus grande.

C'est aussi au cœur des grands pôles urbains que la pauvreté a le plus augmenté entre 2008 et 2011, sous l'effet d'une conjoncture dégradée et d'un développement du chômage. Elle y concerne 14,5 % de la population en 2011, en augmentation de 1,4 point par rapport à 2008. De même, dans les pôles urbains de taille plus réduite, le taux de pauvreté atteint 16,7 % de la population, soit 1,2 point de plus qu'en 2008.

A contrario, le taux de pauvreté reste stable dans les communes rurales isolées (19,8 %), ces dernières abritant davantage de personnes âgées peu touchées par la dégradation de l'emploi.

Plus de jeunes pauvres depuis 2008

Le profil par âge de la population pauvre a tendance à se modifier dans le temps : le taux de pauvreté des 65 ans ou plus diminue en Midi-Pyrénées, passant de 13,6 % en 2008 à 11,8 % en 2011, même s'il reste supérieur au niveau national (8,8 %). Cette amélioration est la conséquence d'une revalorisation des pensions ainsi que de l'arrivée de retraités bénéficiant de carrières plus favorables. L'espace rural régional cumule ainsi une population plus âgée que dans le reste du pays et une pauvreté plus marquée

Encadré 2: Contexte

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat sur une approche de la précarité en Midi-Pyrénées (voir Pour en savoir plus).

La DRJSCS assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS) en Midi-Pyrénées. Le plan adopté en janvier 2013 au niveau national fait l'objet d'une déclinaison territoriale; au niveau régional, 20 mesures prioritaires ont été retenues en Midi-Pyrénées. Elles correspondent à la fois aux orientations ministérielles et aux caractéristiques propres à la région Midi-Pyrénées. Elles font ressortir des priorités dans l'accès aux droits, dans la réduction des inégalités en matière d'accès au logement, à l'emploi ou aux soins, dans l'insertion des plus démunis ou encore dans la nécessaire coordination des acteurs (synergies à développer ou à conforter entre les services de l'État, les collectivités et les opérateurs, notamment en matière de logement et d'hébergement d'urgence).

Le plan d'actions se décline sous forme de fiches actions, mises en œuvre au niveau départemental ou régional. Il est consultable à l'adresse suivante : http://www.drjscs-mp.fr/telechargement.php?ID=1466

Définition et champ de l'étude

Revenu déclaré

Il correspond à la somme des revenus déclarés au fisc avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée (CSG) déductible.

Revenu disponible

Le revenu disponible d'un ménage correspond au revenu après paiement des impôts directs et réception des prestations sociales non imposables. Il comprend les revenus d'activité, les pensions de retraite et les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales. Quatre impôts directs sont pris en compte: l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Niveau de vie

C'est le revenu disponible ramené au nombre d'unités de consommation. Afin de tenir compte de la taille des ménages, par exemple pour traduire les économies d'échelle réalisées au sein d'une famille, le niveau de vie est calculé en divisant le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon le principe suivant : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Pauvreté monétaire

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur **au seuil de pauvreté**. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie : il se situe à 60 % du niveau de vie médian. C'est ce seuil, privilégié au niveau européen, qui a été retenu dans cette étude.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 977 euros par mois et par unité de consommation en France en 2011.

Intensité de la pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Cet indicateur mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ce seuil de pauvreté.

pour ces personnes. Les seniors sont ainsi proportionnellement plus nombreux en Midi-Pyrénées à percevoir le minimum vieillesse qu'au niveau national (5,4 % contre 4,8 % en 2011).

À l'autre extrémité, pour les enfants de moins de 18 ans, la pauvreté s'accentue fortement en Midi-Pyrénées comme en France métropolitaine. En 2011 ils sont 19,3 % à vivre sous le seuil de pauvreté dans la région, soit 2,5 points de plus qu'en 2008, en lien avec le développement de la pauvreté dans les familles. De même, les

18-29 ans ne sont pas épargnés: 16,8 % vivent sous le seuil de pauvreté en 2011 contre 14,8 % en 2008, en relation avec la dégradation de l'accès à l'emploi. La part des jeunes ayant un emploi recule durant la crise et pour ceux qui travaillent les contrats sont plus souvent précaires.

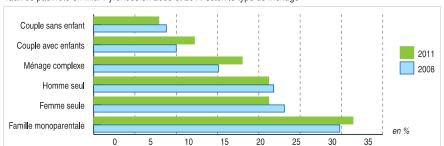
Pauvreté accrue pour les familles monoparentales

En Midi-Pyrénées, en 2011, 31,4 % des personnes appartenant à une famille

monoparentale sont pauvres contre 29,8 % trois ans auparavant (figure 7). La dégradation est de même ampleur en France métropolitaine. Ce type de famille est surreprésentée dans les ménages pauvres : alors que 9,3 % de la population vit dans une famille monoparentale en Midi-Pyrénées, c'est le cas de 19,9 % des personnes pauvres. Mais la pauvreté s'accroît de façon encore plus importante pour les couples avec enfants : le taux de pauvreté a progressé de 2,1 points en trois ans pour ces couples. La pauvreté augmente aussi au sein des ménages complexes, constitué de plusieurs familles ou de personnes vivant en colocation par exemple. Cette population ne représente que 4,3% de la population midi-pyrénéenne mais 5,3 % de la population pauvre. Pour les personnes seules, les situations de pauvreté bien que plus présentes en Midi-Pyrénées qu'en métropole (21 % contre moins de 18 %) ont diminué, en particulier pour les femmes (- 1,9 point en trois ans). Cette baisse s'explique sans doute en partie par le recul de la pauvreté chez les plus âgés, majoritairement des femmes.■



Taux de pauvreté en Midi-Pyrénées en 2008 et 2011 selon le type de ménage



Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2008 et 2011

Insee Midi-Pyrénées

36, rue des Trente-Six Ponts BP 94217

31054 Toulouse Cedes 4

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Grouthier Rédacteur en chef :

Bruno Mura

Imprimeur : Escourbiac

ISSN: 2276-0008

@ Insee Midi-Pyrénées
novembre 2014

Pour en savoir plus

- Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées Tableaux de bord / Données 2012 (édition 2014) - DRJSCS - Aromsa - Draaf - Pôle emploi -Fédération des Caf - Carsat - ARS - Insee Midi-Pyrénées, avril 2014
- « Les niveaux de vie en 2012 » Insee Première n°1513, septembre 2014
- « Évaluation de la 1^{ère} année de mise en oeuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale » IGAS, rapport, janvier 2014
- « 400 000 personnes sous le seuil de pauvreté en Midi-Pyrénées » (zoom pauvreté de l'édition 2012 (données 2009) du Tableau de bord de la précarité), juillet 2012

Crédit photos : Insee, CRT Midi-Pyrénées, Airbus SAS



